Département du Jura
Canton de Morez
COMMUNE DES ROUSSES

Arrêté n° 24131

ARRETE DU MAIRE

Le Maire des Rousses,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.3321-1, L.3334-2 et L.3335-4 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4, L.2122-28 et L.2542-8 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er février 2016 portant règlementation générale des débits de boissons dans le Jura ;
Vu la demande présentée par Madame Cindy CLEMENT – Présidente de la Pétanque Rousselande – 39220 LES ROUSSES, reçue le 27 août 2024, pour l'ouverture d'un débit de boisson temporaire, **le samedi 07 septembre 2024, de 12 heures 00 à 00 heures 00, au Chalet de la Pétanque – Esplanade de l'Omnibus** – 39220 LES ROUSSES à l'occasion d'un concours de pétanque, organisée par l'association,
Considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il lui soit donné satisfaction.

ARRETE

Article 1 :
L'association Pétanque Rousselande, représentée par Madame Cindy CLEMENT – présidente de l'association – est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire

Samedi 07 septembre 2024
de 12 heures 00 à 00 heures 00
Esplanade de l'Omnibus – Chalet de la Pétanque

à l'occasion du concours de pétanque, organisée par l'association.

Article 2 :
Le débit de boissons temporaire sera soumis aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° DSC-CAB-20160201-0001 du 1er février 2016 susvisé.

Article 3 :
A l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1er, **le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir**, sous quelque forme que ce soit, **que des boissons des groupes un et trois** définis à l'article L.3321-1 du Code de la Santé Publique.

Article 4 :
Monsieur le Maire des Rousses, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, Monsieur le Policier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant demandant l'autorisation et affiché en mairie en tous lieux habituellement réservés à cet effet.

Fait aux Rousses, le 27 août 2024
Le Maire,

MAIRIE DES ROUSSES 39220 (JURA)

Christophe MATHEZ

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/66861